



RÈGLEMENT
DU 31^{ème} TROPHÉE NATIONAL
COURSE A PIED A MOLIETS- ET- MAA

ARTICLE 1

L'Atscaf fédérale organise le Trophée ATSCAF 2025 de course à pied, ouvert à tous les agents des Administrations Financières.

ARTICLE 2

COMITE D'ORGANISATION

1) Composition :

- Fabian RIOS, Président de l'Atscaf fédérale ou son représentant
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du Secteur des Sports de l'ATSCAF fédérale
- Philippe BEZANGER, Responsable du Secteur des Résidences de l'ATSCAF fédérale

2) Compétences :

- Elaboration du règlement
- Organisation de la compétition en accord avec les règlements de la Fédération Française d'athlétisme
- Examen des réclamations éventuelles
- Remise des récompenses

ARTICLE 3

DISCIPLINE RETENUE

Une course à pied d'une distance de 10 km est proposée aux participants.

ARTICLE 4

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Le règlement applicable à la discipline retenue est celui de la Fédération française d'athlétisme.

ARTICLE 5

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être à jour de leur cotisation 2024/2025 de l'association choisie pour participer.
- Les présidents d'associations doivent fournir un bulletin d'inscription pour l'ensemble des compétiteurs.

ARTICLE 6

En cas de désistement, il conviendra de prévenir le bureau des sports avant la compétition et de présenter les justificatifs (certificats médicaux ou ordre de mission administratif) 15 jours maximum après le jour de la course.

ARTICLE 7

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

La course aura lieu à Moliets- et-Maa dans les Landes le dimanche 27 avril 2025 à 10H.

1) Comité de Course

Le Comité de course précisera les conditions de déroulement de la compétition.

Au moment de l'inscription, chaque compétiteur devra fournir soit un certificat [PPS](#) (Parcours Personnel de Santé), soit d'une photocopie de sa licence de la Fédération française d'athlétisme (athlé compétition).

2) Classement

Chronométrage.

Le classement général de l'épreuve sera établi dans l'ordre des arrivées, avec un classement par catégorie.

Un classement spécifique championnat de France ATSCAF sera réalisé par l'ATSCAF FEDERALE en collaboration avec l'organisateur.

3) Résultats

Les résultats pour l'ensemble des engagés à la course seront communiqués lors de la remise générale des prix le dimanche, après la course sur le lieu d'arrivée.

Les résultats du championnat Atscaf seront communiqués lors de la remise des prix du trophée après le protocole et le palmarès général et selon les catégories suivantes selon les critères FFA de l'année 2024-2025 :

- Seniors et Master 0 : nés en 1986 et après.
- Masters 1 et 2 : nés entre 1976 et 1985.
- Masters 3 et 4 : nés entre 1966 et 1975.
- Masters 5 et 6 : nés entre 1956 et 1965.
- Masters 7 et 8 : nés entre 1946 et 1955.

4) Réclamations

Les réclamations doivent être faites auprès du Comité de Course, dans l'heure suivant la publication des résultats.

ARTICLE 8

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.